

«Le secteur des coopératives met en avant les compétences des femmes»

JAMILA CHAKIR EST MEMBRE ACTIVE DANS LE SECTEUR DES COOPÉRATIVES ET RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE AU SEIN DE L'ONG «MIGRATIONS ET DÉVELOPPEMENT». ELLE DÉVOILE LES PROBLÈMES QUE CONNAISSENT LES COOPÉRATIVES ET LA FEMME MAROCAINE.

ALM : Qu'est-ce que vous pensez des droits de la femme marocaine ?

Jamila Chakir : Le Maroc a connu une avancée remarquable dans la reconnaissance des droits de l'Homme en général, et de la femme en particulier, avec par exemple la réforme de la «Moudawana» ou l'avènement du Code de la famille qui reconnaît des droits importants aux femmes. De son côté, la réforme du Code de la nationalité en faveur des enfants issus notamment de mariages de femmes marocaines avec des étrangers, est un nouveau vecteur qui ne peut qu'être bénéfique à la protection des familles issues de mariages mixtes. En effet, les enfants nés de ces mariages ont souvent été exposés à des situations douloureuses, que ce soit sur le plan juridique et social, ou encore psychique. La démocratie et la modernité voulues par le Maroc ne peuvent se faire et réussir sans que la femme, en tant que citoyenne, ne puisse avoir un rôle déterminant dans le processus, notamment politique. La discrimination positive en faveur des femmes depuis l'adoption de la liste nationale lors des élections législatives de 2001, a constitué un premier pas de géant pour convaincre les moins convaincus de la plus-value que représente l'implication politique des femmes. Elle a également permis de dépasser le blocage sociétal lié aux traditions négatives d'exclusion des femmes. Un deuxième pas a été franchi à travers l'adoption par le gouvernement de la décision de réserver aux femmes deux sièges au sein des collectivités. Le Maroc a connu une avancée importante dans les droits de la femme par rapport aux autres pays arabes, mais malgré tout il y a encore du travail. Le projet de loi contre les violences fondées sur le genre, en cours



• Jamila Chakir.

d'étude par Nouzha Skalli, ministre du Développement social, de la Famille et de la Solidarité, en est une illustration.

Quels sont les principaux problèmes que rencontre la femme marocaine à l'étranger ?

Vivant au Maroc, je ne peux pas répondre à cette question. Ce qui est sûr, c'est qu'il existe une différence, sur le plan des droits entre les femmes au Maroc et celles qui se trouvent à l'étranger.

Que pouvez-vous nous dire sur le domaine des coopératives ?

Le domaine des coopératives est une composante de l'économie sociale qui vise l'amélioration de la situation socio-

économique de tous leurs adhérents. Le mouvement coopératif au Maroc s'inspire de la Chariâa islamique incitant à la solidarité. Il est régi par le Dahir n°1-83-226 du 9 Moharrem 1405 (5 octobre 1984) portant promulgation de la loi n° 24-83 fixant statut général des coopératives et les missions de l'Office de développement de la coopération (ODECO) tel qu'il a été modifié par le Dahir portant loi n° 1-93-166 du 10 septembre 1993. Du point de vue économique, la coopérative permet d'acquérir les moyens de production avec des coûts moins élevés, de répartir le travail et les revenus tirés de l'activité entre les membres. Pour les femmes, le secteur des coopératives n'est pas seulement un secteur promoteur de

revenus, c'est aussi un espace qui leur permet d'évoluer, de se structurer, de se former et de mettre en avant leurs capacités et leurs compétences. Au sein de la coopérative, les femmes sont amenées à prendre des responsabilités allant de la gestion de la structure, à la mise en place d'une production de qualité répondant de plus en plus à des cahiers des charges précis. Les formations qu'elles acquièrent, qu'il s'agisse de l'organisation administrative et financière, de la qualité de production, ou du marketing leur ont déjà permis de progresser considérablement.

Qu'est-ce que vous revendiquez pour la promotion de ce secteur ?

Actuellement, le nombre de coopératives augmente, ce qui demande plus d'organisation et plus de rigueur, car le problème réside au niveau de la formation, de la gestion et de la commercialisation. Grâce aux diverses formations mises



LA RELATION DE CONFIANCE EXISTANT ENTRE LES FEMMES ET LEURS ÉPOUX INFLUENT SUR LA PÉRENNITÉ D'UNE COOPÉRATIVE.



en place, nous avons déjà pu relever des résultats positifs jusqu'au niveau de l'organisation des femmes. Cette dynamique d'organisation des femmes doit s'accompagner d'une approche partenariale, permettant de généraliser le recours aux «cahier des charges», en s'inspirant de l'expérience des filières argan et safran (cf. les divers ateliers organisés par Migrations et Développement pour encourager l'organisations des producteurs et productrices en coopératives, dans une optique de valorisation du safran, et en partenariat avec d'autres acteurs pour la prépara-

tion d'un cahier des charges spécifique à cette production). Par ailleurs, il ne faut pas oublier que la relation de confiance existant entre les femmes et leurs époux et pères influent sur le dynamisme et la pérennité d'une coopérative. Je souligne là aussi le travail de «Migrations et Développement» visant à favoriser le rapprochement entre la communauté MRE en Europe et les coopératives marocaines afin de rechercher et organiser de nouveaux débouchés pour les productions locales. Je citerai cet exemple pour illustrer mon propos : Le village d'Asserargh (commune rurale d'Agadir Ait Melloul, cercle de Taliouine), dont les femmes se sont organisées en foyer féminin avec l'appui de l'association Jeunesse et Développement et de M et D pour développer des activités économiques et trouver des débouchés pour leurs production.

• Propos recueillis par
Siham Jadravou

Le CCME, une institution nationale consultative

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ MAROCAINE À L'ÉTRANGER EST CHARGÉ D'ASSURER DES FONCTIONS DE VEILLE ET DE PROSPECTIVE SUR LES PROBLÉMATIQUES MIGRATOIRES.

Institution consultative jouissant d'une autonomie administrative et financière, le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME), a été établi en vertu du Dahir Royal n° 1.07.208 du 21 décembre 2007. Il a pour mission d'assurer le suivi et l'évaluation des politiques publiques du Royaume envers ses ressortissants émigrés et leur amélioration en vue de garantir la défense de leurs droits et d'amplifier leur participation au développement politique, économique, culturel et social du pays. Le CCME est chargé par ailleurs d'assurer des fonctions de veille et de prospective sur les problématiques migratoires et de contribuer au développement des relations entre le Maroc et les gouvernements et sociétés des pays de résidence des émigrés marocains. Le Conseil est composé de deux catégories de membres : des membres à voix délibérante (le président, le secrétaire général et cinquante membres) et des membres observateurs (dix ministères et sept institutions nationales), englobant les différents secteurs intéressant les préoccupations de la communauté marocaine à l'étranger. Pour assurer ces missions, le CCME s'appuie sur des entités permanentes: l'assemblée plénière, composée de l'ensemble des

membres du Conseil, le président, nommé par Dahir Royal pour un mandat de six ans renouvelable, le secrétaire général, nommé par Dahir pour une durée de quatre ans, le Bureau du Conseil, chargé d'assister le président dans la gestion des activités du Conseil et enfin les groupes de travail. Ces derniers, constitués en assemblée plénière qui fixe leurs attributions, procèdent à l'élection d'un président et d'un rapporteur et rédigent un rapport d'activité annuel, intégré au rapport du Conseil. Le Conseil compte six groupes de travail oeuvrant dans les différents domaines de compétence du CCME : citoyenneté et participation politique ; cultures, éducation et identités ; administration, droits des usagers et politiques publiques ; compétences scientifiques, techniques et économiques pour le développement solidaire ; cultes et éducation religieuse ; Et approche genre et nouvelles générations. Ce dernier groupe est un groupe de travail transversal qui a pour mission de mener une réflexion approfondie sur les thèmes relevant de son domaine de compétence et de proposer des actions concrètes quant aux spécificités des générations d'immigrés et des mutations relatives à l'émigration marocaine.

• Mounir Siraj